

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Asselin	MacDonald
Atkins	(<i>Halifax</i>)
Balfour	Marshall
Barootes	Molson
Bazin	Murray
Bielish	Ottenheimer
Cochrane	Phillips
Cogger	Robertson
David	Roblin
Doody	Rossiter
Doyle	Spivak
Flynn	Tremblay
Kelly	Walker—25.

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Kenny
Austin	Kirby
Bonnell	Langlois
Bosa	Leblanc
Buckwold	(<i>Saurel</i>)
Cools	LeBlanc
Corbin	(<i>Beauséjour</i>)
Cottreau	Lefebvre
Croll	MacEachen
Denis	Marchand
Fairbairn	Olson
Frith	Petten
Gigantès	Stanbury
Grafstein	Steuart
Graham	(<i>Antigonish-</i>
Guay	<i>Guysborough</i>)
Hastings	Stollery
Haidasz	Thériault
Hays	Turner
Hébert	van Roggen—37.
Hicks	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Pitfield—1.

Son Honneur le Président: Qu'on ouvre les portes.

PROJET DE LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

3^e LECTURE

L'honorable R. James Balfour propose: Que le projet de loi C-113, tendant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du

[Son Honneur le Président.]

ministère de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 3^e fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

● (1450)

PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DES PRODUITS DU TABAC

2^e LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Mira Spivak propose: Que le projet de loi C-51, interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, soit lu pour la 2^e fois.

—Honorables sénateurs, même les observateurs les plus désabusés de la scène parlementaire ont décrit en des termes élogieux l'adoption des deux projets de loi concernant les produits du tabac—soit les projets de loi C-51 et C-204. Le *Globe and Mail* a parlé de geste sans précédent de la part de la Chambre des communes, et Jeffrey Simpson, dans son style fleuri, a parlé d'une série d'événements merveilleusement iconoclastes et qualifié de héros les honorables Jake Epp et Lynn McDonald.

Franchement et compte tenu du caractère légal du produit en question, que, dans son récent rapport, le Surgeon General comparait à l'héroïne et à la cocaïne du point de vue de l'accoutumance et que l'industrie cherche à vendre surtout aux victimes les plus classiques—soit les femmes et les enfants de moins de 16 ans—je considère les mesures proposées dans les deux projets de loi comme relativement douces. Mais compte tenu de tous les efforts déployés par un secteur industriel irresponsable pour empêcher l'adoption des projets de loi et la promulgation du projet de loi C-51 dans le cadre du programme fédéral de lutte contre le tabagisme, le succès obtenu mérite qu'on se réjouisse et c'est certes là ce que je fais. Je suis heureuse et honorée de prendre la parole ici au sujet du projet de loi C-51.

Lorsqu'il a comparu devant le comité législatif qui s'est penché sur les projets de loi C-51 et C-204, le président de l'Association médicale canadienne a qualifié ces projets de loi de plus importantes mesures législatives fédérales en matière de médecine préventive des dernières décennies; du point de vue de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, ces projets de loi se comparent aux lois exigeant la pasteurisation du lait et la verdunisation de l'eau.

L'objet du projet de loi C-51, Loi interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle—la Loi réglementant les produits du tabac—est énoncé à l'article 3 qui précise ceci: protéger la santé des Canadiennes et Canadiens compte tenu des preuves établissant de façon indiscutable un lien entre l'usage du tabac et de nombreuses maladies débilitantes ou mortelles; préserver notamment les jeunes des incitations à la consommation du tabac et du tabagisme qui peut en résulter, c'est-à-dire enrayer le tabagisme à l'avenir, dans la mesure du possible; mieux sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux méfaits du tabac.

En quelques mots, le projet de loi vise en fait à interdire la publicité faite au tabac dans tous les médias; à restreindre sévèrement le parrainage par les fabricants de produits du